



Engagement donation d'1 bien immobilier à conjoint lors divorce

Par **loulou**, le **21/07/2011** à **10:54**

Bonjour,

A la suite d'une rupture douloureuse avec mon mari (adultère de sa part) celui-ci a réussi à me faire signer (en me harcelant) un papier manuscrit de ma main m'engageant à lui laisser entièrement notre maison secondaire dans le cas d'une demande de divorce de ma part. Nous sommes mariés depuis 30 ans sous le régime de la communauté, nous avons deux enfants. Est-ce valable ? je l'occupe actuellement depuis 2 ans mais un jour viendra où je ne sais pas exactement ce que je pourrai faire. Il occupe notre résidence principale (un appartement situé à 800 km, qu'il veut bien me laisser mais d'une valeur très inférieure, plus du double selon expertise. Merci de vos conseils avisés.

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **11:56**

non, ça n'a pas de valeur